

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DE LA UTTE CONTRE LE SIDA
PROVINCE SANITAIRE DE MAKAMBA
DISTRICIT SANITAIRE DE NYANZA-LAC
HOPITAL DE DISTRICT DE NYANZA-LAC

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°
DNCMP/445/F/2023-2024 POUR LA FOURNITURE D'HYGIENE ET DE
NETTOYAGE

Date de publication : 27/3/2024

Date d'ouverture des offres : 15/4/2024

Avis d'APPEL d'Offre ouvert National n° DNCMP/F/2023-2024 relatif à la fourniture d'Hygiène et de Nettoyage

Date de publication ...25.../...m.../2024

Date d'ouverture : ...15.../...4.../2024

1. OBJET

L'HOPITAL NYANZA-LAC invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés, à présenter leurs offres pour la fourniture **DES FOURNITURES D'HYGIENE ET DE NETTOYAGE** à l'HOPITAL NYANZA-LAC, selon les spécifications administratives et techniques contenues dans le présent Dossier d'Appel d'Offre (DAO).

2. FINANCEMENT DU MARCHE

Le marché est financé à 100% par le Budget de l'HOPITAL NYANZA-LAC, exercice 2023-2024.

3. SPECIFICATION DU MARCHE

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics.

Le marché est constitué par un seul lot :

Lot 1 : Fournitures d' Hygiène et de nettoyage ;

Les spécifications techniques se trouvent en annexe

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres pour le lot déjà spécifié et l'HOPITAL NYANZA-LAC considérera le soumissionnaire moins disant pour chaque lot

4. CONDITION DE PARTICIPATION

La participation au marché est ouverte, à égalité de condition, aux soumissionnaires possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offre, tout soumissionnaire concerné par article 161 du Code des marchés publics.

5. CONSULTATION ET OBTENTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu et consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à

15 h 30' aux adresses ci-après :

- HOPITAL NYANZA-LAC, colline KABONDO, QUARTIER GITUNDA

Tél. (257) 22 50 60 77, (257) 22 50 60 85,

L'Achat du DAO est fixé à **CENT MILLE FRANC BURUNDAIS (100 000 FBU)**.

Le DAO pourra être obtenu à la Direction de l'HOPITAL NYANZA-LAC moyennant dépôt d'un bordereau de versement de **cinquante mille francs burundais (50 000 FBU)** au compte N° 6030031, ouvert à La BCCI MABANDA au nom de CA HOPITAL NYANZA-LAC et d'un bordereau de versement de **cinquante mille francs burundais (50 000 FBU)** sur le compte N°1101/001.04 ouvert à la BRB sur le compte de transits des recettes non fiscales. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

6. CAUTION DE SOUMMISSION 1,5%

L'offre sera accompagnée d'une garantie de soumission de Huit cent Mille Francs burundais (800.000fbu) sous forme de garantie bancaire, délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle : en **Annexe III**. Son absence est cause du rejet lors de l'analyse.

7. PRESENTATION DES OFFRES

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres pour le lot et l'HOPITAL NYANZA-LAC considérera le soumissionnaire moins disant article par article dans le lot.

Les offres financières et techniques sous plis fermés sont placées dans deux enveloppes séparées et cachetées. Ces deux enveloppes sont ensuite placées dans une seule enveloppe extérieure ne portant aucun signe distinctif du soumissionnaire et portant mention « **OFFRE POUR LA FOURNITURE DES FOURNITURES D'HYGINE ET DE NETTOYAGE, A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE** ». Les offres sont à présenter en langue française et établi en 5 exemplaires dont un original et cinq (4) copies.

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

Les offres devront être envoyées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le 15 / 09 / 2023-2024 à 9H00.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. DELAI D'ENGAGEMENT ET DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par les offres pendant un délai de 45 jours calendaire à compter de la date d'ouverture des offres.

9. DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard Le 15 / 4 /2024 à 9 heures. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

10. SEANCE D'OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront ouvertes le ...//2024 à 9 h 30' en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants dans la salle des réunions de la Direction de l'HOPITAL NYANZA-LAC en date et heure mentionnées. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

11. CRITERES DE QUALIFICATION

Les offres doivent comprendre les documents suivants :

11.1. L'offre technique

- a) la caution bancaire de soumission d'un montant de Huit Cent Mille Francs Burundais (800.000fbu) par le lot sous forme de garantie bancaire ;
- b) les preuves d'achat du dossier d'appel d'offres portant le numéro du DAO.
- c) l'attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en original ;
- d) le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
- e) l'attestation de non-redevabilité délivrée par l'INSS en cours de validité en original ;
- f) le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe connue ;
- g) l'acte d'engagement suivant le modèle en annexe IV.
- h) l'attestation de non-faillite délivrée par le Tribunal du commerce en cours de validité.
- i) les spécifications techniques

11.2. L'offre financière :

L'offre financière comprendra :

- a) le bordereau des prix offerts en six exemplaires selon le modèle en annexe II ;
- b) l'acte de soumission suivant le modèle en annexe V ;
- c) le délai d'exécution.

NB : L'absence ou la non-conformité de l'un de ces documents entraine le rejet de l'offre lors de l'analyse.

12. RECEPTION DES FOURNITURES

La Direction de l'HOPITAL NYANZA-LAC mettra en place une commission de réception qui sera chargée de la vérification de la conformité aux spécifications techniques des produits conformément à l'offre.

Cette réception sera sanctionnée par un procès-verbal détaillant le qualitatif et le quantitatif des fournitures. La DNCMP pourra être représentée à cette séance.

13. ADRESSE

L'adresse à laquelle il est fait référence est indiquée

Fait à NYANZA-LAC, le 20 / 03 / 2014

**LE MEDECIN DIRECTEUR DE L'HOPITAL
ET Personne Responsable des Marchés PUBLICS
Dr Inès BUTOYI**

